



***Dossier de demande d'autorisation de renouvellement et d'extension
de carrière et ses annexes***

**Communes de SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE et BONNEE
Département du Loiret (45)**



*Demande au titre des rubriques ICPE : 2510-1, 2515-1.a, 2517-1,
et IOTA : 1.1.1.0, 1.3.1.0-1, 3.2.2.0-1, 3.2.3.0-1, 3.3.1.0-2*

PJ 47 : Capacités techniques et financières

Dossier réalisé en collaboration avec

PJ 47 – Capacités techniques et financières

SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DU DEMANDEUR	3
2.	CAPACITES TECHNIQUES	3
2.1	<i>Les sites S.N.B.</i>	3
2.2	<i>Matériel dont la société S.N.B. est propriétaire</i>	5
2.3	<i>Personnel et qualifications</i>	5
2.4	<i>En matière de qualité-sécurité-environnement</i>	6
2.5	<i>Partenariats</i>	6
3.	CAPACITES FINANCIERES	6
	ANNEXE : ELEMENTS JUSTIFIANT LES CAPACITES FINANCIERES DE S.N.B.	9

TABLE DES ILLUSTRATIONS

• <u>Figures :</u>	
Figure 1 : Effectifs (source : Le Figaro-Infogreffe).....	5
Figure 2 : Chiffre d'affaires et résultat net de 2012 à 2021 (source : Le Figaro-Infogreffe)	7
• <u>Tableaux :</u>	
Tableau 1 : Chiffres clés 2020-2021 (source : Société.com)	6

PJ 47 – Capacités techniques et financières

1. PRESENTATION DU DEMANDEUR

- **Entreprise :** Société Nouvelle de Ballastières (S.N.B.)
Société par Actions Simplifiée (SAS) créée le 01/01/1967,
au capital social de 513 900 €
- **Code APE :** 0812 Z
- **SIRET :** 32018946700071 (siège de l'entreprise)
- **Siège social et administratif :** 1 rue Vasco de Gama
94460 Valenton
- **Situation de l'exploitation :** Route de Bray-en-Val – Le Pont André
45730 Saint-Benoit-sur-Loire
- **Représentant légal, signataire :** Monsieur Fernand LOPES
de la demande : Directeur Général de la Société S.N.B.
- **Personne en charge**
du suivi du dossier : Monsieur Thomas MARTAUD
Directeur foncier
Téléphone : 06 02 13 99 35 / 01 45 10 15 18
Courriel : martaud-t@groupe-snb.com

2. CAPACITES TECHNIQUES

La Société Nouvelle de Ballastières (S.N.B.) a été créée en **1967**.

Cette **entreprise familiale** compte ainsi une **expérience solide** en exploitation de carrières, tri-regroupement-valorisation et traitement de matériaux (naturels ou artificiels), s'appuyant sur son capital humain.

2.1 Les sites S.N.B.

- Les sites de Valenton (94) :

La société a son siège à Valenton, où sont regroupés l'ensemble des activités de direction, administratives et support, soit 18 personnes.

SNB dispose sur la même commune d'une plateforme de regroupement, de tri et de valorisation par concassage-criblage de matériaux minéraux.

PJ 47 – Capacités techniques et financières

- **Les sites de Marolles-sur-Seine (77) :**

L'installation de traitement de La Bosse Boutillier dispose de 2 quais (chargement et déchargement sur La Seine). Elle permet de mutualiser le traitement de plusieurs sites d'extraction et de favoriser le transport fluvial.

La carrière voisine de Belle Epine, qui alimente cette installation, dont les matériaux extraits sont valorisés, est autorisée par arrêté préfectoral initial du 8/02/2013 (modifié et complété par arrêté du 4/07/2016) pour une durée de 17 ans, selon une production maximale de 220 000 tonnes/an.

- **Le site d'Ivry-sur-Seine (94) :**

Ce site, implanté sur les quais de Seine, comprend une station de transit, une installation de traitement et un quai fluvial.

- **Le site de Saint-Benoit-sur-Loire (45) : objet du dossier**

Ce site est en activité depuis 1993 et a bénéficié de plusieurs actes administratifs successifs, dont les derniers sont :

- Arrêté préfectoral du 9/05/2012 autorisant le renouvellement et l'extension d'exploiter la carrière ;
- Arrêté modificatif du 16/11/2017 actualisant le tableau de classement des rubriques ICPE et modifiant le phasage d'exploitation.



- **Les sites en participation :**

S.N.B. est associé à d'autres exploitants sur les sites suivants :

- société E.L.G., dans le département de l'Eure-et-Loir (28) : site de Beauvilliers (carrière et installations de traitement), autorisé par l'arrêté préfectoral du 17/12/2004 pour une production maximale de 1,2 million de tonnes et pour 30 ans ;
- société SEAPM, dans le département de Seine-et-Marne (77) : exploitation de carrière à Marolles-sur-Seine autorisée par arrêté en date du 10/10/2007 pour une production maximale de 1 million de tonnes/an et pour 20 ans.

PJ 47 – Capacités techniques et financières

2.2 Matériel dont la société S.N.B. est propriétaire

Globalement, l'entreprise est propriétaire du matériel fixe comme du matériel roulant et notamment :

- Chargeurs : 1 à 3 par site,
- Pelles : 1 par carrière en extraction, et 1 pour le déchargement des bateaux à la Bosse Boutiller,
- Bull : 1 à Belle Epine,
- Dragueline : 1 à Saint-Benoit-sur-Loire,
- 4 installations de traitement fixes et 1 groupe mobile,
- Ateliers : sur chaque site d'exploitation, avec aire étanche de lavage et de ravitaillement,
- Pont bascule et locaux sociaux : 1 par site.

Sur le site de Saint-Benoit-sur-Loire : l'entreprise S.N.B. est propriétaire des installations fixes et du matériel roulant présents :

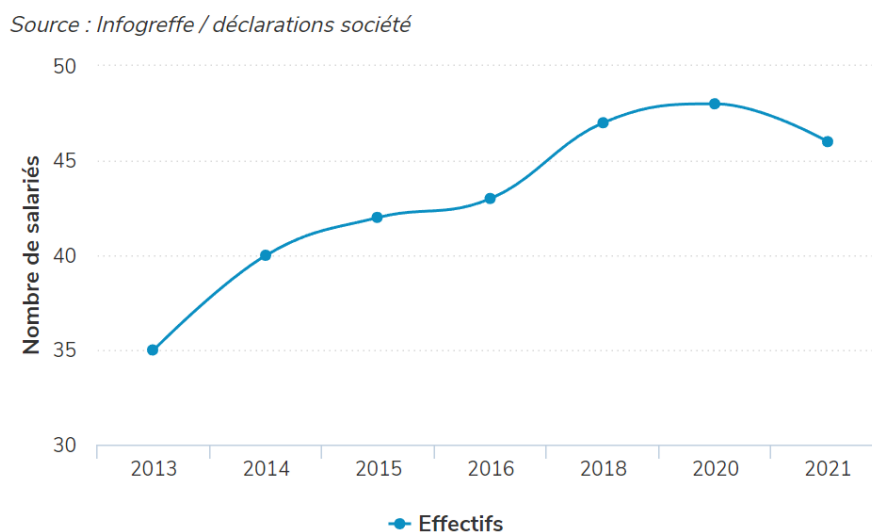
- Installations fixes (traitement primaire et secondaire),
- Tapis de plaine reliant le front d'extraction à la trémie d'alimentation primaire ;
- Bureaux, atelier d'entretien du matériel et ravitaillement en carburant ;
- 2 chargeurs, 1 pelle hydraulique et 1 dragueline, 1 tracteur avec remorque (arrosage, entretien de la végétation).

2.3 Personnel et qualifications

- **Effectif global**

L'effectif de la S.N.B. est en évolution constante, et atteint 46 personnes (donnée 2021).

Figure 1 : Effectifs (source : Le Figaro-Infogreffe)



PJ 47 – Capacités techniques et financières

- **A Saint-Benoit-sur-Loire**

Sur le site de Saint-Benoit-sur-Loire, l'entreprise emploie en temps plein :

- 3 chauffeurs d'engins (chargeur, pelle, dragueline), tous titulaires des CACES correspondants à leurs missions,
- 1 pilote d'installation, disposant également des habilitations électriques,
- 1 agent de bascule.

Le site est gardienné en présentiel.

- **Intervention d'entreprise extérieure à Saint-Benoit-sur-Loire**

Les opérations de décapage sont effectuées par la même société depuis plusieurs années, sous le contrôle de l'entreprise S.N.B. qui en garde la maîtrise.

Ces opérations font l'objet d'une information préalable auprès de la DRAC, avec copie à DREAL.

2.4 En matière de qualité-sécurité-environnement

L'entreprise est auditée régulièrement en externe :

- pour la qualité : en alternance avec Marolles-sur-Seine pour le marquage CE2+,
- en matière de sécurité : 2 fois par an par l'organisme extérieur de prévention (OEP, actuellement PREVENCEM),
- les suivis environnementaux sont audités notamment dans le cadre de la Charte Environnement (UNICEM/UNPG) : la balise 3/4 (maturité) a été confirmée lors de l'audit de suivi de mai 2021.

2.5 Partenariats

Pour le site objet du dossier, des partenariats solides sont noués avec des associations locales, notamment pour le suivi et la valorisation environnementales, comme L.N.E. (Loiret Nature Environnement).

3. CAPACITES FINANCIERES

Les résultats comptables des deux derniers exercices sont fournis dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : Chiffres clés 2020-2021 (source : Société.com)

Date de publication de l'exercice	30-09-2021	30-09-2020	Variation
Total du bilan (actif/passif)	25 719 400€	25 524 700 €	+0,76%
dont capitaux propres	6 843 000 €	6 859 200 €	-0,24%
Chiffre d'affaires	24 106 300 €	22 040 200 €	+0,37%
Résultat net	1 483 800 €	1 290 000 €	+15,02%

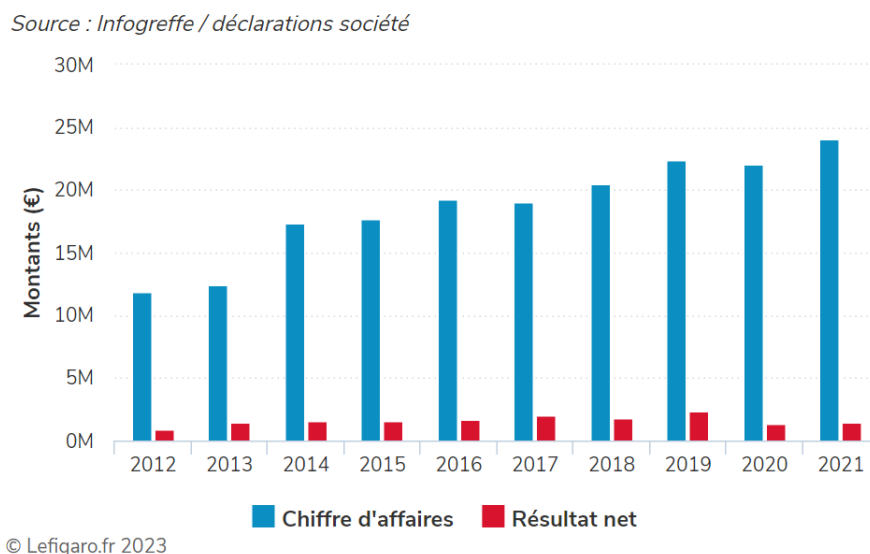
PJ 47 – Capacités techniques et financières

Les 3 années précédentes, les résultats sont les suivants (source : entreprises.lefigaro.fr) :

- Exercice clos au 30-09-2019 : 2 298 200 €
- Exercice clos au 30-09-2018 : 1 742 900 €
- Exercice clos au 30-09-2017 : 2 024 600 €

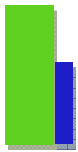
L'évolution du chiffre d'affaires et des résultats sur 10 ans est représenté sur la figure suivante.

Figure 2 : Chiffre d'affaires et résultat net de 2012 à 2021 (source : Le Figaro-Infogreffe)



L'entreprise détient également la maîtrise foncière de la totalité des terrains sollicités en renouvellement et extension, soit par acquisition antérieure, soit par contrat de fortage, soit par promesse (de vente, de fortage ou de convention) (voir PJ 3).

PJ 47 – Capacités techniques et financières



Annexe : Eléments justifiant les capacités financières de S.N.B.



N° de gestion 1995B00461

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 5 décembre 2021

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	320 189 467 R.C.S. Créteil
<i>Date d'immatriculation</i>	14/02/1995
<i>Transfert du</i>	R.C.S. de Paris en date du 01/12/1994
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	SOCIÉTÉ NOUVELLE DE BALLASTIÈRES
<i>Sigle</i>	S.N.B.
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	513 900,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	1 Rue Vasco de Gama 94460 Valenton
<i>Activités principales</i>	Installation de fabrication de matériaux traités, poste de transit de matériaux inertes, négoce de matériaux
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 16/08/2047
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	30 septembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

<i>Nom, prénoms</i>	LOPES Armando
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 25/03/1943 à VILA NOVA DE OUREM (PORTUGAL)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	55 Rue Delerue 94100 Saint-Maur-des-Fossés

Directeur général

<i>Nom, prénoms</i>	DA SILVA LOPES José
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 02/03/1955 à URQUEIRA VILA NOVA DE OUREM (PORTUGAL)
<i>Nationalité</i>	Portugaise
<i>Domicile personnel</i>	37 Avenue de L Alma 94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE

Directeur général

<i>Nom, prénoms</i>	LOPES Fernand Manuel
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 23/04/1966 à Saint-Maur-des-Fossés (94)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	6 Avenue de Grobois 94440 Marolles-en-Brie

Directeur général

<i>Nom, prénoms</i>	LOPES Elisabeth
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 19/08/1971 à Saint-Maur-des-Fossés (94)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	2 Avenue Bara 94210 SAINT MAUR DES FOSSES

Commissaire aux comptes titulaire

<i>Dénomination</i>	ALESCO
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Adresse</i>	45 Rue de Turbigio 75003 Paris 3e Arrondissement
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	493 455 174 RCS Paris

N° de gestion 1995B00461

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 1 Rue Vasco de Gama 94460 Valenton
Activité(s) exercée(s) L'exploitation de toutes carrières et notamment de meubles
Date de commencement d'activité 16/08/1967
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'AUTRE ETABLISSEMENT DANS LE RESSORT

Adresse de l'établissement Quai Auguste Deshaies 94200 Ivry-sur-Seine
Activité(s) exercée(s) Installation de fabrication de matériaux traités, poste de transit de matériaux inertes, négoce de matériaux
Date de commencement d'activité 01/12/2021
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Orléans
R.C.S. Melun

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- *Mention du 14/02/1995* La société ne conserve pas d'établissement secondaire dans le ressort de l'ancien siège

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Banque de France
Service des Entreprises

593058 12649 6313
C90 1/ 1 11



Référence du courrier :
COTEJ/320189467

SOCIETE NOUVELLE DE BALLASTIERES
M LOPES FERNAND
1 RUE VASCO DE GAMA
94460 VALENTON

Conformément à la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès aux informations contenues dans Fiben, fichier qui a reçu une autorisation de la Cnil (délibération n°87-69 du 7 juillet 1987, confirmée par la délibération n° 2009-498 du 17 septembre 2009), et d'un droit de rectification. Les demandes devront être transmises à l'adresse précisée ci-dessous. Par ailleurs, nous vous signalons que la cote attribuée par la Banque de France ne saurait être utilisée à des fins publicitaires.



Le 05 avril 2021

Monsieur,

La Banque de France recense un certain nombre d'informations concernant les entreprises et leurs dirigeants. Ces renseignements permettent notamment de réaliser des études sur la situation financière des entreprises françaises, de fournir des éléments d'analyse pour les opérations de refinancement des établissements de crédit auprès des Banques Centrales dans le cadre de l'Eurosysteme, d'apprécier la qualité des créances portées par ces derniers sur les entreprises au regard des exigences prudentielles. A partir de ces informations la Banque de France attribue une cotation aux entreprises et un indicateur à leurs dirigeants. La cotation peut ainsi s'appuyer sur l'analyse des documents comptables d'une entreprise, si celle-ci réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à 750 K€ (sauf cas spécifique des holdings).

D'une manière générale, la cotation attribuée par la Banque de France a pour objectif d'exprimer d'une façon synthétique le risque de crédit présenté par une entreprise. **Elle exprime sa capacité à honorer l'ensemble de ses engagements financiers sur un horizon de 3 ans.** Elle est composée d'une cote d'activité et d'une cote de crédit. Leur signification est consultable dans le flashcode ci-après, sur notre site internet: <https://entreprises.banque-france.fr/info>, ou sur simple demande à l'adresse précisée ci-dessous.

A la suite du dernier examen de la situation de votre entreprise, nous vous informons que nous lui avons attribué **la cotation E4.**

Le cas échéant, cette cotation tient compte de la situation de l'entreprise et de son degré d'intégration dans le groupe auquel elle appartient. Dans ce cas, la cotation est susceptible d'être révisée au vu de la situation de l'entité consolidante, notamment à la suite de l'analyse de ses derniers comptes consolidés.

Votre chargé de dossier se tient à votre disposition pour organiser si besoin un entretien au cours duquel vous pourrez obtenir toutes les explications que vous souhaitez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur,
Jean-Pascal PREVET

La cotation



Ref : CoteIsr0

Désignation de l'entreprise : <u>S . N . B .</u>		1 2		
Adresse de l'entreprise <u>1 RUE VASCO DE GAMA 94460 VALENTON</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1 2 </u>		
Numéro SIRET * <u>3 2 0 1 8 9 4 6 7 0 0 0 7 1</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le, <u>3 0 0 9 2 0 2 1</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	690 000
	Fonds commercial (1)	AH	AI	42 690
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	12 807
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	579 149
	Constructions	AP	AQ	1 072 986
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 077 499
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	233 234
	Immobilisations en cours	AV	AW	64 626
	Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	8 514 532
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	813 563
TOTAL (II)		BJ	BK	4 665 675
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	1 095 076
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
CRÉANCES (3)	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 401
	Autres créances (3)	BZ	CA	672 264
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE	
	Disponibilités	CF	CG	4 719 876
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 931 422
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 401
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
Écart de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	4 667 076
Renvois : (1) Dont droit au bail : <u>30 490</u>		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : <u>CP</u>	(3) Part à plus d'un an : <u>CR</u>	1 682
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

Désignation de l'entreprise S.N.B.

Néant *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....513.900.....)	DA	513 900
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	51 390
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="text" value="EJ"/>)	DG	4 556 474
	Report à nouveau	DH	237 434
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 483 784
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (II)	DL	6 842 982
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (III)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1 550 383
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	1 550 383
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 401 424
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)	DV	6 373 779
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 791 605
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 487 201
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	272 040
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	17 326 049	
(V)	Ecarts de conversion passif *	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	25 719 414	
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	7 794 871	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : _____ S . N . B . _____				Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	21 752 806	FB	FC	21 752 806	
	Production vendue	}	FD		FE	FF	
			FG	2 353 517	FH	FI	2 353 517
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	24 106 323	FK	FL	24 106 323	
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	362 199	
	Autres produits (1) (11)				FQ	10 467	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	24 478 989
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	4 920 476
Variation de stock (marchandises)*					FT	(78 370)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	7 200	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	10 839 498	
Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	310 551	
Salaires et traitements *					FY	2 790 384	
Charges sociales (10)					FZ	1 228 688	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements *		GA	202 251
				- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	1 401
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	507 506	
Autres charges (12)					GE	1 735 994	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	22 465 579	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	2 013 410	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	171 500	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	2 344	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	8 400	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP	182 244	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	79 268	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU	79 268	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	102 976	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	2 116 386	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		S.N.B.		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	77 238	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	77 238	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	154 842	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	154 842	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	(77 605)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	554 997	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	24 738 471	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	23 254 686	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	1 483 784	
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	41 212
			– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	28 627
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) <input type="text" value="A5"/>	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	1 734 938	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		<input type="text" value="A6"/>	obligatoires	<input type="text" value="A9"/>	
	Dont cotisations facultatives Madelin <input type="text" value="A7"/>		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <input type="text" value="A8"/>			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
CESSION DE TITRES DE PARTICIPATION				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				154 842	75 000	
CESSION MATERIEL					2 238	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise S. N. B. Néant *

CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	
		TOTAL I		CZ	1	D8	D9	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CZ		D8		
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD	3 556 853	KE	12 000	
CORPORELLES	Terrains			KG	632 541	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	151 509	KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM	738 895	KN	KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP	200 884	KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	2 169 861	KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	45 132	KW	KX	
		Matériel de transport *		KY	269 044	KZ	LA 19 036	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	21 256	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI	LJ 64 626
	Avances et acomptes				LK		LL	LM
	TOTAL III				LN	4 229 122	LO	LP 83 662
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T
		Autres participations			8U	8 669 375	8V	8W
Autres titres immobilisés			1P		1R	1S		
Prêts et autres immobilisations financières			1T	815 663	1U	1V		
TOTAL IV			LQ	9 485 037	LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	17 271 013	OH	OJ 95 662	

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
			par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		IN		CO		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO		LV		LW	3 568 853	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	632 541	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	151 509	MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	738 895	MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH	200 884	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	2 169 861	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM		MN	45 132	MO
		Matériel de transport		IV		MP	19 046	MQ	269 034	MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		MT	21 256	MU
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	64 626	NB	
Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
TOTAL III		IY		NG	19 046	NH	4 293 739	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		O0		M7		O7	
	Autres participations		I0		O1	154 842	OY	8 514 532	OZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2 100	2F	813 563	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ	156 942	NK	9 328 095	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		O0	175 988	O0	17 190 687	O0		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

SAGE Experts-comptables janvier 2021 - Etat préparatoire.



TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le

3 0 0 9 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : S . N . B .

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées » .

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise <u>S.N.B.</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	699 750	PF	3 057	PG		PH	702 807
Terrains		PI	383 906	PJ	51 468	PK		PL	435 374
Constructions	Sur sol propre	PM	151 509	PN		PO		PQ	151 509
	Sur sol d'autrui	PR	722 028	PS	6 200	PT		PU	728 228
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	186 655	PW	6 595	PX		PY	193 250
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 991 590	QA	85 909	QB		QC	2 077 499
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	44 722	QE	337	QF		QG	45 059
	Matériel de transport	QH	143 584	QI	45 389	QJ	19 046	QK	169 927
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	14 951	QM	3 297	QN		QO	18 248
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	3 638 945	QV	199 195	QW	19 046	QX	3 819 093
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	4 338 695	ØP	202 252	ØQ	19 046	ØR	4 521 900

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel			Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2			N3		N4	N5		N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6			P7		P8	P9		Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4			Q5		Q6	Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2			R3		R4	R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9		S1		S2	S3		S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7		S8		S9	T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5			T6		T7	T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3		U4		U5	U6		U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1		V2		V3	V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8		V9		W1	W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6		W7		W8	W9		X1
TOTAL III	X2	X3	X4			X5		X6	X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL					NM					NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR			NS		NT	NU		NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY				Total général non ventilé (NW - NY)	NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
		1	2	3	4				
Désignation de l'entreprise <u>S . N . B .</u> Néant <input type="checkbox"/> *									
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 <i>quinquies</i> H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	1 376 449	5W	507 506	5X	333 572	5Y	1 550 383
	TOTAL II	5Z	1 376 449	TV	507 506	TW	333 572	TX	1 550 383
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D				
		6E	143 775	6F	6G	6H	143 775		
		02	03	04	05				
		9U	9V	9W	9X				
		06	07	08	09				
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	6U	1 401	6V	6W	1 401		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A				
TOTAL III	7B	143 775	TY	1 401	TZ	UA	145 176		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 520 224	UB	508 907	UC	333 572	UD	1 695 559	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	508 907	UF	333 572				
	- financières	UG		UH					
	- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10				
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2021

Extension 2

S.N.B.

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
PROV POUR REMISE EN ETAT DES SITES ET POUR	1 376 449	507 506	333 572	1 550 383
TRAVAUX				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

Désignation de l'entreprise : <u>S . N . B .</u>		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	813 563	UV		UW 813 563	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	1 682		(0)	1 682	
	Autres créances clients	UX	4 775 483		4 775 483		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	21 684		21 684		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	267 626		267 626	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	52 305		52 305	
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	319 180		319 180		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	11 470		11 470		
	Charges constatées d'avance	VS	1 931 422		1 931 422		
	TOTAUX		VT	8 194 414	VU	7 379 169	VV 815 245
RENVOS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	5 401 424	1 628 113	3 773 311		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 791 605	3 791 605			
Personnel et comptes rattachés		8C	536 282	536 282			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	413 017	413 017			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	177 255	177 255			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	138 367	138 367			
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	222 280	222 280			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	6 373 779	615 912	5 757 867		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	272 040	272 040			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	17 326 049	VZ 7 794 871	9 531 178		
RENVOS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	31 407	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 940 589	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise : S.N.B.			Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice clos le : 31/12/2021				
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	1 483 784		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					WE	18 651	XE	24 502	
		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)					WG	5 851			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)					WG	5 851)	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)					RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	8 714	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)					XX	XW	8 714
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *					XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								I7	554 997		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							I8		
			- imposées au taux de 0 %							ZN	79 842	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN				
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ				
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												
								TOTAL I	WR	2 151 839		
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *												
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)												
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV		
			- imposées au taux de 0 %							WH		
			- imposées au taux de 19 %							WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs							XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *												
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	8 575	XA		162 925		
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)												
ZD												
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *											
	Majoration d'amortissement *											
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)		OV	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC				
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)		PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décia)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décia C)		YC			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décia A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décia B)		YB	créance dégagee par le report en arriere de déficit		ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décia D)		YD	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies F)		YI	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies G)		YL			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XI	1 982 132		XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL			XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *												
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	1 982 132		XO			

Désignation de l'entreprise <u>S . N . B .</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	201 642
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
TVS	9K	4 379	9L 4 337
ORGANIC	9M	4 335	9N 2 445
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN 8 714	YO 6 782
à reporter au tableau 2058-A :		▼ ligne WI	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <u>S.N.B.</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	237 434	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	1 290					
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 289 981		Dividendes	ZE	1 500 000						
	Prélèvements sur les réserves	ØE	211 309		Autres répartitions	ZF							
				Report à nouveau	ZG	237 433							
	TOTAL I	ØF	1 738 723				ZH	1 738 723					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7		YQ	610 898				
	- Engagements de crédit-bail immobilier												
	- Effets portés à l'escompte et non échus												
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance												
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8		XQ	316 303				
	- Personnel extérieur à l'entreprise												
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)												
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages												
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES		ST	1 596 412				
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	10 839 498		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE												
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS		YZ	310 551				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	310 551	
TVA	- Montant de la TVA collectée												
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations												
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *												
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *												
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *												
	- Numéro de centre agréé *	XP						- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice												
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies													
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : S.N.B. Néant **A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ⁽¹⁾		Valeur d'origine* ⁽²⁾	Valeur nette réévaluée* ⁽³⁾	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ⁽⁴⁾	Autres amortissements* ⁽⁵⁾	Valeur résiduelle ⁽⁶⁾
I - Immobilisations*	1	TITRES PART	154 842			154 842
	2	MATERIEL	19 046	19 046		
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

	Prix de vente ⁽⁷⁾	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⁽⁸⁾	Court terme ⁽⁹⁾	Long terme ⁽¹⁰⁾			Plus-value taxables à 19 % (1) ⁽¹¹⁾	
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %		
I - Immobilisations*	1	75 000	(79 842)			(79 842)		
	2	2 238	2 238	2 238				
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽⁹⁾			2 238			(79 842)		
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽¹⁰⁾			(A)	(B)	(Ventilation par taux)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⁽¹¹⁾								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : S . N . B . Formulaire déposé au titre de l'IR EU Néant *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME					
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 <i>quaterdecies 1^{er}</i> et 1 <i>quater</i> CGI)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
		N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée	N - 3			
	différente (art. 39 <i>quaterdecies</i>	N - 4			
	1 <i>ter</i> et 1 <i>quater</i> du CGI)	N - 5			
	(à préciser) au titre de :	N - 6			
		N - 7			
	N - 8				
	N - 9				
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS					
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
<input type="checkbox"/> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		<input type="checkbox"/> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	Montant restant à réintégrer
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : S.N.B. Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 %

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
❶	❷	❸	❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % (1)		
❶	❷	❸	❹	❺	❻	❼
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>S . N . B .</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise:S.N.B.										Néant <input type="checkbox"/> *			
Exercice ouvert le: 01102020 et clos le: 30092021					Données en nombre de mois			1	2				
DÉCLARATION DES EFFECTIFS													
Effectif moyen du personnel * :										YP	46,00		
Dont apprentis										YF			
Dont handicapés										YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE													
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	24 106 323		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT			
TOTAL 1										OX	24 106 323		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	10 467		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE			
Subventions d'exploitation reçues										OF			
Variation positive des stocks										OD	78 370		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	28 627		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT			
TOTAL 2										OM	117 464		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾													
Achats										ON	14 203 607		
Variation négative des stocks										OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	1 206 052		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	1 735 994		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY			
TOTAL 3										OJ	17 145 653		
IV - Valeur ajoutée produite													
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	7 078 134		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)										SA	7 078 134		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	<input checked="" type="checkbox"/>		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)					GX	24 106 323	Effectifs au sens de la CVAE *			EY	46,00		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HX			
Période de référence										GY	0 1 / 1 0 / 2 0 2 0	GZ	3 0 / 0 9 / 2 0 2 1
Date de cessation										HR	/ / / / / /		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.



(1)

Néant *

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30092021

N° SIRET 3 2 0 1 8 9 4 6 7 0 0 0 7 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.N.B.

ADRESSE (voie) 1 RUE VASCO DE GAMA

CODE POSTAL 94460 VILLE VALENTON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 3000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 340

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination SIMOLIZ CONSTRUÇOES
N° SIREN (si société établie en France) % de détention 89,82 Nb de parts ou actions 3000
Adresse : N° 111 Voie AV D JOAO EDIFICIO 2000
Code Postal Commune LEIRIA Pays PORTUGAL

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DA SILVA LOPES Prénom(s) JOSE
Nom marital % de détention 10,18 Nb de parts ou actions 340
Naissance: Date 03/03/1955 N° Département 99 Commune Portugal Pays
Adresse : N° 37 Voie avenue de l'Alma
Code Postal 94210 Commune La Varenne Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30092021

N° SIRET 32018946700071

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.N.B.

ADRESSE (voie) 1 RUE VASCO DE GAMA

CODE POSTAL 94460 VILLE VALENTON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	7
--	----	---

Forme juridique SAS Dénomination SEAPM

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 27,00

Adresse : N° 49B Voie AV FRANKLIN ROOSEVELT

Code Postal 77215 Commune AVON Pays

Forme juridique SAS Dénomination SECB

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 50,00

Adresse : N° 2 Voie RUE DU VERSEAU ZONE SILIC

Code Postal 94150 Commune RUNGIS Pays

Forme juridique SAS Dénomination FLUVIAL DEVELOPPEMENT

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 20,00

Adresse : N° 78 Voie RUE DE BERCY

Code Postal 75012 Commune PARIS Pays

Forme juridique SARL Dénomination MRB

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 50,00

Adresse : N° 1 Voie RUE VASCO DE GAMA

Code Postal 94460 Commune VALENTON Pays

Forme juridique sarl Dénomination SAMC

N° SIREN (si société établie en France) 392271904 % de détention 31,00

Adresse : N° 4 Voie RUE GALILEE

Code Postal 91270 Commune VIGNEUX Pays

Forme juridique SAS Dénomination VIA TP

N° SIREN (si société établie en France) 419706221 % de détention 19,00

Adresse : N° 4 Voie RUE GALILEE

Code Postal 91270 Commune VIGNEUX SUR SEINE Pays

Forme juridique SAOS Dénomination US CRETEIL

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 59,00

Adresse : N° 1 Voie RUE VASCO DE GAMA

Code Postal 94460 Commune VALENTON Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102020	et clos le	30092021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
S.N.B. 1 RUE VASCO DE GAMA 94460 VALENTON	
SIRET 3 0 1 8 9 4 6 7 0 0 0 7 1	Mél :
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
CDI CRETEIL EXT 1 PLACE GEN PIERRE BILLOTTE 94037 CRÉTEIL	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cocher la case
EXPLOITATION CARRIERES	<input type="checkbox"/>

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28%	1 982 132	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/>		Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>		Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>		Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/>	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt <input type="checkbox"/>	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité. <input type="checkbox"/>	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% <input type="checkbox"/>	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
Nom / Adresse	
N°	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
Nom / Adresse	
N°	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé
	DIVALTO

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
AVANCE EXPERTISE AVEV 11 RUE VAUDETARD 92130 ISSY LES MOULINEAUX	
Tél: 0146422622	Tél:
OGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 10122021 Lieu: VALENTON
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire:
	Signature:
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/> prestataire :	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire

2021

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS					
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	1 500 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e
					f
					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					186 515
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					1 313 485
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h) 1 500 000

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS <small>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
	1	2	3	4	5	6	7	8

J	DIVERS
	* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
	* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

2021

Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice
A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report
A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2021	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	---	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

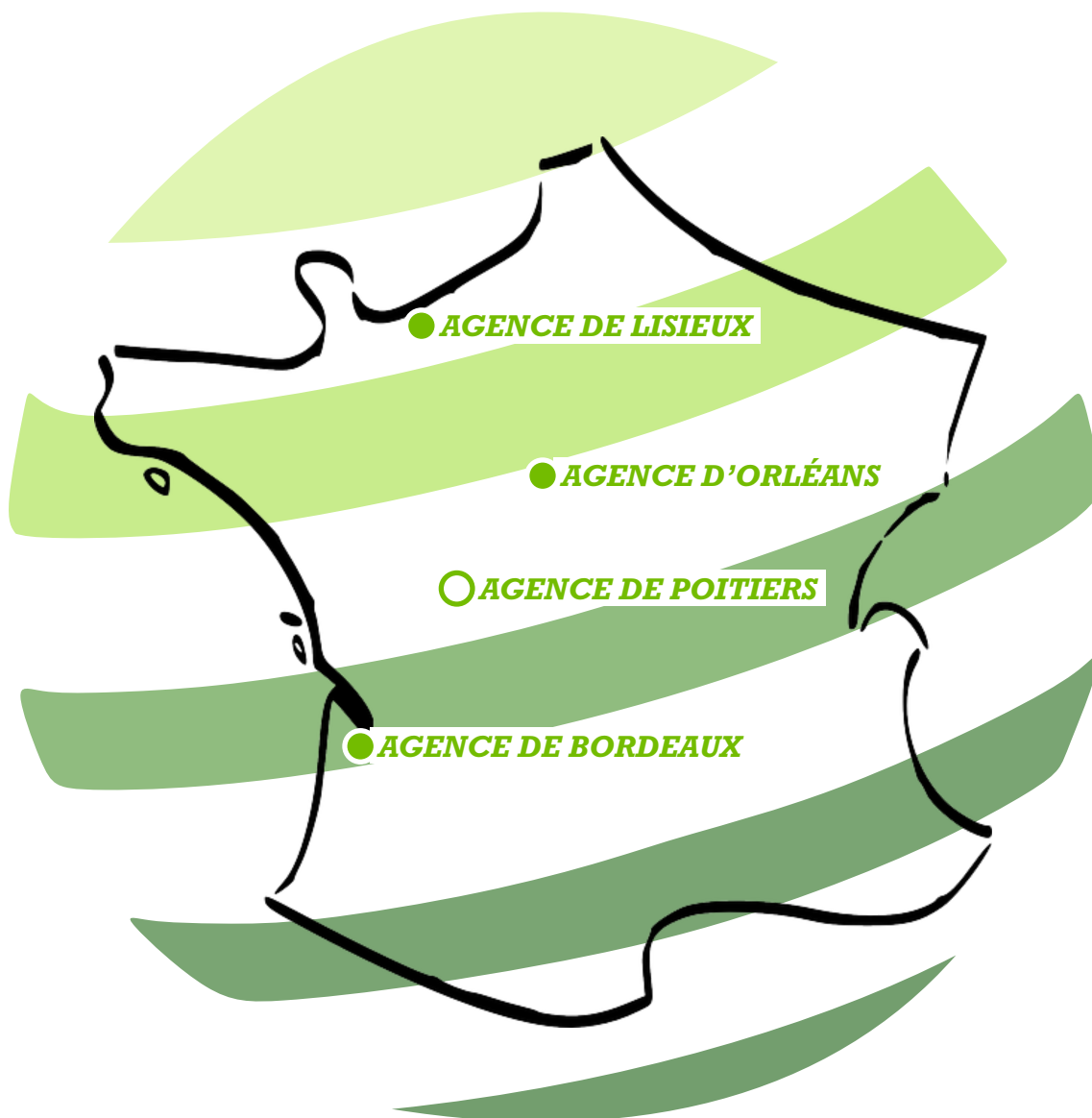
	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
Total		

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

S.N.B.

Charges à payer	Montant
Total 168840 INTERETS / EMPRUNTS A PAYER	2 001
Total 408100 FOURN FACT NON PARVENUES	568 638
Total 419800 AVOIRS A ETABLIR	72 000
Total 428200 DETTES PROV P.CONG.A.PAYE	201 642
Total 428600 PROVISION SALAIRES	334 640
Total 438600 CHARGES A PAYER	268 141
Total 448600 ETAT CHARGES A PAYER	204 440
Total 468600 CHARGES A PAYER	196 832



AGENCE D'ORLÉANS

183 rue de la Cornaillère
45 650 Saint-Jean-le-Blanc
☎ 02 38 56 80 42

AGENCE DE BORDEAUX

2 allée Isaac Newton
33 650 Martillac
☎ 05 56 84 28 51

AGENCE DE LISIEUX

11 rue d'Orival
14 100 Lisieux
☎ 06 64 28 35 38

AGENCE DE POITIERS

Zone d'Activité du Parc d'Anthyllis
86 340 Fleuré
☎ 06 23 06 49 45



terraexpertis.com

Siège social : 13 rue du Capricorne - 94 150 Rungis